

<http://ecoleetsociete.se-unsa.org/Enseignement-superieur-inquietudes-pour-Parcours-sup>



École & société

Enseignement supérieur : inquiétudes pour Parcours sup'

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : samedi 20 janvier 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La nouvelle procédure d'orientation et d'affectation dans l'enseignement supérieur, via la plateforme Parcours sup', a été lancée cette semaine dans une certaine précipitation. Au vu des délais très serrés, les attendus nationaux et surtout leurs déclinaisons locales ont été souvent rédigés à la va-vite sans impliquer les enseignants concernés, qu'ils soient professeurs de lycée ou en licence.

Ces attendus vont pourtant être déterminants pour l'accès des bacheliers aux formations post-bac et pour les réorientations des étudiants en cours de licence.

De plus, la mise en place de capacités d'accueil insuffisantes et la croissance du nombre de bacheliers risquent de transformer des filières ouvertes en filières sélectives, ce qui n'était pas l'objectif affiché de la réforme.

Il ne faudrait pas que de nombreux bacheliers restent sans affectation jusqu'à la dernière phase, celle où le rectorat leur fera une proposition d'affectation dans une filière dans laquelle il reste des places vacantes sur le périmètre géographique académique et, possiblement, en dehors de leurs dix vœux.

Le CNESER(1) réuni le 16 janvier 2018 a examiné une motion dénonçant ces conditions de mise en oeuvre précipitée de « parcours sup' » et exigeant des créations en urgence d'emplois dans les universités. Ce texte, co-rédigé par l'UNSA-Education, la CFDT et la FAGE(2) a de manière surprenante finalement recueilli un vote négatif : 11 pour (dont UNSA, CFDT, FAGE) ; 13 contre (dont SNESUP-FSU) ; 5 abst. ; 2 refus de vote.

Pourtant, il semble évident que « (...) la mise en place des parcours d'accompagnement personnalisé est largement remise en cause pour cette rentrée 2018, puisqu'ils ne sont toujours pas organisés et que les moyens matériels, humains et financiers ne sont pas suffisants pour permettre aux universités de se les approprier ».

De même, il semble impératif de rappeler « La nécessité d'un plan d'urgence de création d'emplois statutaires » pour mieux accompagner l'accompagnement des futurs étudiants.

Le SE-Unsa soutient les exigences portées par les syndicats de l'Unsa-Éducation présents au CNESER (Unsa-ITRF-BiO et SUP'Recherche-Unsa). Il continuera à travailler avec eux, sous l'égide de sa fédération, pour exiger les moyens nécessaires à la réussite de l'ensemble des bacheliers accueillis dans l'enseignement supérieur.

(1) Conseil national de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

(2) Fédération des associations générales étudiantes (1ère organisation étudiante)